

PROGRAMME CACES® 1A-1B-3-5 R489 28H

(BF-PROGR489-V1/03.07.2023)

Public

Tout utilisateur de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté de catégories CACES® 1A-1B-3-5 R489.

Pré requis

Maîtriser la lecture, l'écriture et la compréhension du Français

Aptitude médicale (certificat de la médecine du travail pour les salariés, aptitudes visuel, auditive et psychotechnique compatible avec la profession).

Être âgé de 18 ans et plus

Durée

4 jours soit 28 heures

Moyens et méthodes pédagogiques, d'encadrement

Face à face pédagogique

Apports théoriques sur vidéoprojecteur

Démonstration du formateur

Exercices pratiques

Encadrement :

Animation de la formation par une équipe de formateurs diplômés avec expérience professionnelle dans le domaine enseigné.

Les formateurs s'assureront de la compréhension des stagiaires durant la formation et des temps d'échange entre stagiaires et formateurs seront prévus.

Responsable pédagogique : Bruno MACÉ

Objectifs

Situer le rôle des instances et répertorier les obligations imposées au conducteur dans le respect de la réglementation.

Être capable d'utiliser un chariot automoteur de manutention à conducteur porté en respectant les règles de conduite et de sécurité et ce, autant pour soi-même que pour les tierces personnes.

Obligations légales

Arrêté du 02/12/1998 — R233-13-19 : « La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. En outre, la conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'entreprise. »

Contenu

Partie théorique

La réglementation

La technologie : les principales catégories de chariots et leurs caractéristiques, leurs utilisations et fonctionnements, les dispositifs de sécurité, les vérifications avant le départ et les opérations de maintenance.

La prévention : protection de la zone d'intervention, signalisation, produits dangereux

Les règles de conduite, de circulation en sécurité sur différents types de sols, les règles de stationnement, les principaux facteurs d'accidents.

Partie pratique

Vérifications du matériel : état général, adéquation du chariot avec la charge, les différents organes et leur fonction, dispositifs de sécurité.

Manœuvres : opérations de prise de poste, prise et dépose d'une charge, circulation avec un chariot à vide et en charge, positionnement en descente de plan incliné, arrêt de sécurité, opérations de fin de poste.

Modalités de suivi et de validation

Chaque participant signera une feuille de présence par demi-journée, contresignée par le formateur.

Les tests sont effectués par un testeur certifié.

Attestation de formation et, en cas de réussite aux tests, délivrance du CACES® R489 pour les catégories validées en formation.